

## SÉANCE du 25 février 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 25 février 2015

à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.

Convocations transmises le 18 février pour la réunion du 25 février 2015.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Nathalie DZYGA GOUVERNEMENT. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Samuel JEANNIARD. Alexandre JOUVANCEAU. Isabelle LE MEN. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Marie Christine MORIN (*pouvoir à Jean Luc ROSIER*).

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Isabelle LE MEN a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour,

### 1. **FESTIVAL CLIM 'ART**

Mrs. Pierre LIGNIER et Loïc GAY présentent au Conseil Municipal le projet du festival « **CLIM'ART, Grands Crus et Climats d'exception** » qui consiste en la valorisation des terroirs des Grands Crus de la Côte de Nuits au travers de l'art contemporain. La présentation officielle du festival aura lieu à la salle des fêtes de Morey Saint Denis, le 27 février 2015.

L'exposition d'œuvres picturales créées par des artistes désignés par un comité de professionnels sera itinérante en juillet 2015, de Gevrey Chambertin jusqu'à Nuits Saint Georges.

A l'issue, les œuvres seront dévolues à la commune mécène. Un livre retraçant le Festival, sera édité à 2000 exemplaires.

Ce projet est subventionné par le Conseil Général, le Conseil Régional, Les Climats du Vignoble de Bourgogne, la DRAC, le BIVB, les grandes entreprises de la côte, les viticulteurs propriétaires de grands crus et les communes volontaires de la côte de Nuits.

Une participation de 3000 € est sollicitée par les organisateurs auprès de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité des membres présents et représentés avec 14 voix pour et une abstention, l'attribution de la subvention de 3000 € (inscrite au Budget Primitif 2015) à l'association Vill'Art de Villars Fontaine, au titre du projet **Clim'Art**.

### 2. **A.V.A.P.**

La constitution des commissions locales d'AVAP est subordonnée à la constitution d'une liste commune de personnes qualifiées au titre des activités économiques et patrimoniales laquelle est en cours d'élaboration. Cette décision est donc reportée à une date ultérieure.

### 3. **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Le Conseil Général de Côte d'Or a décidé de retenir la demande de la commune pour son intégration dans la phase prioritaire d'aménagement numérique des Territoires. Un nouveau central raccordé par la fibre optique sera construit sur la commune dans le courant de l'année 2015, ce qui améliorera la réception numérique par ADSL pour l'ensemble des usagers de la commune (jusqu'à 18 Mb/s).

Le financement attendu de la commune de Morey Saint Denis est de 42 585 €HT.

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte le versement de la participation financière estimée à 42 585€ HT pour la réalisation de ces travaux d'installation de la fibre optique et inscrit les crédits correspondant au Budget Primitif 2015.

### 4. **ECHANGE DE PARCELLES**

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 4 Pieds de Poiriers, la commune a obtenu des consorts BRYCZEK, propriétaires de 3 parcelles de terrains pour une superficie totale de 66a 15ca, l'accord de principe pour un échange avec la même superficie de terrain au lieudit « Croix Jeanniard », sans soulte, et sur base de 4€ le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire et de bornage du géomètre seront à la charge de la commune.

## SÉANCE du 25 février 2015

Un chemin sera délimité au Sud de la parcelle pour desservir le fond.

Trois parcelles devront être délimitées :

- une parcelle de 17a 24ca, compte tenu de la propriété en bien propre de M. Edouard BRYCZEK de la parcelle AM 134 ;
- une parcelle de 22a 45ca, compte tenu de la propriété en indivision de M. Edouard BRYCZEK et Mme FOURRIER Anne Marie, à devenir ultérieurement propriété de M. BRYCZEK Edouard ;
- une parcelle de 26a 46ca compte tenu de la propriété en indivision de M. Edouard BRYCZEK et Mme FOURRIER Anne Marie, à devenir ultérieurement propriété de Mme FOURRIER Anne Marie.

Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le principe de cet échange et autorise le Maire à signer les actes notariés et toutes autres démarches s'y rapportant.

### 5. COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve les chiffres du compte de gestion du budget principal présentés par le comptable du Trésor Public relatifs à l'exercice 2014 qui sont les suivants :

- Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2014 : 320 622.31 €
- Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2014 : 487 543.14 €
- Dépenses d'Investissement de l'exercice 2014 : 288 618.69 €
- Recettes d'Investissement de l'exercice 2014 : 659 949.52 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

- ⇒ déficit d'investissement de 306 391.56 €
- ⇒ Excédent de fonctionnement de 368 780.11 €

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un excédent d'investissement de 64 939.27 € et un excédent de fonctionnement de 535 700.94 €.

Le compte de gestion est approuvé après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 6. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil Municipal élit pour président de séance Jean Luc ROSIER, 1<sup>er</sup> adjoint, afin de débattre du compte administratif 2014 et prend connaissance de l'état des consommations et des réalisations des crédits au budget principal de la commune, qui se présente comme suit :

- Dépenses de Fonctionnement de l'exercice 2014 : 320 622.31 €
- Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2014 : 487 543.14 €
- Dépenses d'Investissement de l'exercice 2014 : 288 618.69 €
- Recettes d'Investissement de l'exercice 2014 : 659 949.52 €

Compte tenu des reports de l'exercice précédent, à savoir :

- ⇒ déficit d'investissement de 306 391.56 €
- ⇒ Excédent de fonctionnement de 368 780.11 €

Le résultat global cumulé de l'exercice présente un excédent d'investissement de 64 939.27 € et un excédent de fonctionnement de 535 700.94 €.

Le Conseil Municipal procède donc au vote du compte administratif alors que le maire, Gérard TARDY se retire momentanément de l'assemblée.

Le compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés avec 14 voix pour.

### 7. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales (d'après les éléments en sa possession), comme suit :

- |                                 |        |           |       |               |          |          |
|---------------------------------|--------|-----------|-------|---------------|----------|----------|
| - taxe d'habitation :           | base = | 1 132 000 | taux= | <b>5,79%</b>  | produit= | 65 543 € |
| - taxe sur le foncier bâti:     | base = | 895 900   | taux= | <b>10,29%</b> | produit= | 92 188 € |
| - taxe sur le foncier non bâti: | base = | 237 900   | taux= | <b>16,90%</b> | produit= | 40 205 € |

Le produit fiscal attendu s'élève à 197 936 € et le Conseil Municipal approuve le maintien des taux tels qu'en 2014, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

## SÉANCE du 25 février 2015

### 8. APPROBATION ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE PAR LE SICECO

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération du SIEEEN (Syndicat Intercommunal d'Energie, Equipement et Environnement de la Nièvre) en date du 14 juin 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Morey Saint Denis d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SIEEEN entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal délibère et

Article 1er : - Approuve l'acte constitutif du groupement régional de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEEEN en application de sa délibération du 14 juin 2014. La liste des contrats concernés par l'achat de gaz naturel est annexée à la présente délibération.

Article 2 : - dit que la participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 8 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

### 9. TOURS DE GARDE DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Le Conseil Municipal définit les tours de garde des bureaux de vote pour les élections départementales comme suit :

<b>Scrutin du 22 mars 2015</b>			
<b>8h-10h30</b>	<b>10h30-13h</b>	<b>13h-15h30</b>	<b>15h30-18h</b>
Delphine Courtot Gérard Tardy Samuel Jeanniard	Nadine Duprey Nathalie Dzyga Maria De Luca	Jean-Paul Magnien Incarnation Noblot Carmen Peirazeau	Gérard Remondet Jean-Luc Rosier Alexandre Jouvanceau
<b>Scrutin du 29 mars 2015</b>			
<b>8h-10h30</b>	<b>10h30-13h</b>	<b>13h-15h30</b>	<b>15h30-18h</b>
Delphine Courtot Gérard Tardy Samuel Jeanniard	Nadine Duprey Nathalie Dzyga Maria De Luca	Mathilde Magnien Incarnation Noblot Carmen Peirazeau	Gérard Remondet Jean-Luc Rosier Alexandre Jouvanceau

### QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Ramassage des objets encombrants : le lundi 20 avril 2015, dès 5h du matin
- ⇒ Commission finances le mercredi 11 mars 2015, 18h. tous les conseillers sont invités de façon facultative.
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 18 mars 2015, 19 h.

**SÉANCE du 25 février 2015**

SÉANCE du 25 février 2015 DELIBERATIONS N° 1 à 9		TABLEAU DES SIGNATURES	
Gérard TARDY	Jean Luc ROSIER	Nadine DUPREY	Jean Paul MAGNIEN
Samuel JEANNIARD	Delphine COURTOT	Maria DE LUCA	Nathalie DZYGA GOUVERNET
Alexandre JOUVANCEAU	Isabelle LE MEN	Mathilde MAGNIEN	Marie Christine MORIN  Absente
Incarnation NOBLOT	Maria PEIRAZEAU	Gérard REMONDET	